

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin, comté de Maskinongé, P.Q., tenue en présentiel, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, conformément à la résolution numéro 305-12-2000, ce premier jour de décembre deux mille vingt-et-un à 20 heures et à laquelle sont présents, Monsieur le maire Claude Frappier et les conseillers :

- Madame Claire Boucher
- Monsieur Jacques Frappier
- Monsieur Michel Bernatchez
- Monsieur Nicholas Lalonde
- Madame Annie Bellemare
- Monsieur Mario Lessard

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Le greffier-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, est aussi présent.

Aucune personne ne compose le public.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ouverture de la séance, par monsieur le maire, à 20 h 00.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution no 316-12-2021**

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est :

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021
- 1.4 Dépôt sommaire de la correspondance reçue
- 1.5 Adoption et approbation des comptes
- 1.6 Extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil
  - Dépôt
- 1.7 Fermeture du bureau municipal – Période des fêtes
- 1.8 Fonctionnement municipal
- 1.9 Bélanger Sauvé
  - Offre de services professionnels – Service de consultations express
- 1.10 Commission municipale
  - Rapports d'audit de conformité – Adoption du budget et adoption du PTI
- 1.11 Emploi d'été Canada 2022
- 1.12 PG Solutions inc.
  - Renouvellement des contrats
- 1.13 Autres « Administration générale »
  - Contrats signés :           Annulation de la servitude avec madame Martine Bergeron
  - Vente du terrain à madame Carmen Savard

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Autres « Sécurité publique »

**3. TRANSPORT**

- 3.1 VTT

- 3.2 Opération de déneigement
- 3.3 Nom de rue pour le lot 6 453 180
- 3.4 Autres « Transport »
  - Ministère des Transports : Autorisation – Programmation SOFIL(TECQ) volet voirie locale

#### **4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 Réservoir d'eau potable
  - Soumission
- 4.2 Traitement des eaux usées
  - Achat de sulfate d'aluminium
- 4.3 Autres « Hygiène du milieu »

#### **5. SANTÉ ET BIEN ÊTRE DES CITOYENS**

- 5.1 Autres « Santé et bien-être des citoyens »
  - Centre de services scolaire de l'Énergie – Seconde consultation – Projet modifié Plan triennal 2022-2025

#### **6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

- 6.1 Le Comité industriel de St-Paulin inc.
  - Subvention
- 6.2 Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »

#### **7. LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 O.T.J. St-Paulin inc.
  - Subvention
- 7.2 Autres « Loisirs et culture »

#### **8. PAROLE AU PUBLIC**

- 8.1

#### **9. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 À 17H15**

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021**

##### Résolution no 317-12-2021

Les membres du conseil ont reçu à l'avance une copie du procès-verbal de la séance ordinaire quinzième jour de novembre deux mille vingt-et-un.

Ils déclarent en avoir pris connaissance.

Il est proposé par monsieur Nicholas Lalonde, appuyé par monsieur Michel Bernatchez, et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du quinzième jour de novembre deux mille vingt-et-un soit adopté tel que rédigé.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### CORRESPONDANCE

Dépôt sommaire de la correspondance reçue.

### PRÉSENTATION DES COMPTES

#### DÉBOURSÉS

9944	CLEMENT JEAN-PHILIPPE 00001 - Remboursement de taxes		1 866.46 \$
9945	CENTRE DE RENOVATION ST-PAULIN		
	2080040: Piles, vis et colle pour service incendie	39.99 \$	
	3048699: Bois traités - entretien patinoire	39.67 \$	
	3048916: Chiffres - entretien bornes fontaines	15.34 \$	
	3048935: Chiffres - entretien bornes fontaines	43.45 \$	
	3048937: Chiffres - entretien bornes fontaines	15.34 \$	
	3048946: Crédit chiffres - entretien bornes fontaines	-20.08 \$	
	3049152: Chiffons pour voirie	13.84 \$	
	3049166: Pièces - entretien pompage fournaise - église	25.10 \$	
	3049175: Pelle et coude	35.99 \$	
	3049184: Chlorure de magnésium - entretien hivernal	282.36 \$	
	3049196: Pièces d'aqueduc	<u>438.37 \$</u>	929.37 \$
9946	CARLE HAYES DAVID 000001: Remboursement de taxes		973.16 \$
9947	BEAUPRE MARIANNE Dem. 2021-07-25: Soutien financier utilisation couches réutilisables		100.00 \$
9948	BELL GAZ LTEE		
	1275794: Propane - caserne	489.98 \$	
	1275795: Propane - garage	<u>153.60 \$</u>	643.58 \$
9949	BERGERON GILLES A. 319: Papiers blancs		131.04 \$
9950	GROUPE CLR GMIN00149544: Mensualité téléavertisseurs		102.96 \$
9951	CONSTRUCTION DJL INC. 18091125: Asphalte froide		315.10 \$
9952	CONSTRUCTION ET AGRÉGATS LESSARD INC. CAL35532: Gravier pour rue Lucille-Bastien		400.29 \$
9953	DESCHESNES JOSEE 013461: Machine à café		167.95 \$

9954	ECHO-TECH H2O INC. FA-02960: Mesure accumulation de boues		1 856.85 \$
9955	EMCO QUEBEC CREDIT 24647604-00: Pièces d'aqueduc		147.31 \$
9956	GARAGE DANIEL & LOUIS FRAPPIER 007351: Essence - camion rouge 007364: Essence - camion rouge et pièce tondeuse 007394: Essence - camion rouge et pièce tracteur 007399: Essence - camion bleu 007440: Essence - camion bleu	164.14 \$ 126.04 \$ 180.36 \$ 90.00 \$ 93.00 \$	653.54 \$
9957	GENICITE 2905: Honoraires professionnels chemin du Bout-du-Monde		1 164.13 \$
9958	GESTION COUR-BLAY 143549: Aliments - rencontre de travail du budget élus et cadres		134.23 \$
9959	IMPRIMERIE GIGUERE LTEE 25210: Bulletin de vote maire		923.53 \$
9960	LANGLOIS CLAUDE KM 23-11-2021: Rencontre graphiste GOSPORT Shawinigan KM 24-11-2021: Rencontre directeur incendie St-Étienne-des-Grès KM 24-11-2021: Rencontre directeur St-Mathieu-du-Parc	25.84 \$ 18.24 \$ 19.20 \$	63.28 \$
9961	LES SERVICES DE GARDE GRIBOUILLIS 447638: Rampes extérieures arrière - 50% municipal et 50% CPE		387.87 \$
9962	MARCHÉ TRADITION CROISETIÈRE 642: Dîners causeries des employés et cadres 5129: Brevages et autres aliments - rencontre de travail du budget	44.77 \$ 38.91 \$	83.68 \$
9963	M.R.C. DE MASKINONGE 105090: Services professionnels		3 503.50 \$
9964	MULTI-ENERGIE BEST INC. 42430: Système de chauffage - église		10 462.73 \$
9965	MUNICIPALITÉ DE CHARETTE 210049: Entraide 2881, rue Bergeron 210056: Partage entente traceuse de lignes 210141: Répartition dépenses lumières de chantier	398.61 \$ 2 097.19 \$ 99.82 \$	2 595.62 \$
9966	POMPES INDUSTRIELLES LAUNIER INC. 123861: Air-vent reconditionné pour poste de pompage Robine 174488: Pièces d'entretien - poste de pompage - église 174499: Pièces d'aqueduc	114.98 \$ 356.41 \$ -26.31 \$	445.08 \$

9967	POMPLO INC. 49847: Chlore		114.57 \$
9968	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY CW24833628: Livres CWQ24833629: Livres	80.73 \$ 280.88 \$	361.61 \$
9969	TRI ENVIRONNEMENT INC. 6721: Transport et levée - résidus d'écocentre		1 740.22 \$
9970	WOLSELEY CANADA INC. 1581292: Pièces réparation - poste de pompage Robine		113.88 \$
9971	L'UNION-VIE Vers. 2021-12: Mensualité, assurance collective		2 204.33 \$
9972	SERVICES SANITAIRES ASSELIN INC. Vers. 2021-11: 3 collectes d'ordures ménagères		4 370.51 \$
	<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>		<b>36 956.38 \$</b>

**PRÉLÈVEMENTS**

1210	CANADIEN NATIONAL Fact 91602906 : Entretien passage à niveau		326.50 \$
1211	HYDRO-QUÉBEC Fact 619-002-749-215 : Eclairage public		735.01 \$
1212	HYDRO-QUÉBEC Fact 622-602-477-345 : 3630, chemin des Cèdres		68.58 \$
1213	HYDRO-QUÉBEC Fact 657-702-394-473 : 3051, rue Bergeron		1 284.91 \$
1214	HYDRO-QUÉBEC Fact 677-502-641-058 : 3050, chemin des Pionniers		3 362.96 \$
1215	HYDRO-QUÉBEC Fact 615-402-496-699 : 1820 rue Damphousse		313.54 \$
1216	HYDRO-QUÉBEC Fact 655-002-665-000 : rue Lottinville		172.28 \$
1217	HYDRO-QUÉBEC Fact 655-002-665-001 : 1751 rue Matteau		291.51 \$
1218	HYDRO-QUÉBEC Fact 655-002-665-002 : 2700 rue de la Station		360.11 \$
1219	HYDRO-QUÉBEC Fact 655-902-414-819 : 1801 rue Damphousse		114.15 \$
1220	HYDRO-QUÉBEC Fact 686-502-641-737 : 2871 rue Laflèche		1 165.66 \$

1221	HYDRO-QUÉBEC Fact 686-502-641-738 : 2871 rue Laflèche	1 689.17 \$
1222	BELL MOBILITÉ INC. Fact 24-11-2021 : Mensualité cellulaire	78.71 \$
1223	HYDRO-QUÉBEC Fact 613-602-543-425 : 2860 rue Laflèche	443.21 \$
1224	HYDRO-QUÉBEC Fact 686-502-640-619 : 2067 rue Brodeur	1 760.86 \$
1225	HYDRO-QUÉBEC Fact 686-502-640-620 : 2065 rue Brodeur	96.95 \$
	<b>TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS</b>	<b>12 264.11 \$</b>
	<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>	<b>49 220.49 \$</b>

### **SALAIRES**

Salaires des employés, numéros 515365 à 515393 inclusivement pour un montant total net de 12 575.48 \$.

### **CRÉDITS DISPONIBLES**

Je soussigné, Ghislain Lemay, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, certifie que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Ghislain Lemay, greffier-trésorier

### **PAIEMENT DES COMPTES**

#### **Résolution no 318-12-2021**

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Annie Bellemare, et il est résolu que le paiement des comptes ci-haut mentionnés soit ratifié ou effectué.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL DÉPÔT**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le greffier-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil pour la période du 2 décembre 2020 au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

### **HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL**

## **POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

### **Résolution no 319-12-2021**

Il est proposé par monsieur Michel Bernatchez, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu:

- Pour la période des Fêtes, que le bureau municipal, soit fermé au public, du 23 décembre 2021, à 16 h 30 jusqu'au 4 janvier 2022, 10 h.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **FONCTIONNEMENT MUNICIPAL RÉPARTITION DES TÂCHES**

### **Résolution no 320-12-2021**

Considérant que le 7 novembre 2021, il y a eu une élection générale;

Considérant qu'il y a lieu d'établir le fonctionnement du nouveau conseil et de répartir les tâches entre les membres du conseil municipal;

Après discussion, il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur Jacques Frappier et il est résolu que le nouveau conseil établisse son fonctionnement, selon une répartition des tâches entre les élus en fonction des secteurs d'activités de la municipalité.

La répartition des secteurs entre les membres du Conseil municipal est la suivante :

Claude Frappier, maire	Secteur «Administration générale»
Claire Boucher, conseillère	Secteur «Sécurité publique»
Jacques Frappier, conseiller	Secteur «Transport»
Michel Bernatchez, conseiller	Secteur «Aménagement, urbanisme et zonage»
Nicholas Lalonde, conseiller	Secteur «Hygiène du milieu»
Annie Bellemare, conseillère	Secteur «Loisirs et culture»
Mario Lessard, conseiller	Secteur «Santé et bien-être des citoyens»

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÈGLEMENT NUMÉRO DEUX CENT VINGT-SEPT (227) : RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN REPLACEMENT DU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL ARTICLE 2.2**

### **Résolution no 321-12-2021**

Considérant que l'article 2.2, du règlement numéro deux cent vingt-sept (227) intitulé : *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la*

*municipalité de Saint-Paulin*, que le comité est composé d'un membre du conseil municipal nommé par le conseil municipal;

Considérant que monsieur André St-Louis, n'est plus membre du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu :

- de nommer, monsieur le conseiller Michel Bernatchez, à titre de membre du conseil, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paulin, au siège #4, en remplacement de monsieur André St-Louis.

Son mandat prendra fin le 30 septembre 2023.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES  
DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC.  
REPRÉSENTANTS OFFICIELS DE LA MUNICIPALITÉ**

**Résolution no 322-12-2021**

Il est proposé par madame Nicholas Lalonde, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu :

- De nommer, pour l'année 2022, madame la conseillère Annie Bellemare comme étant la représentante élue de la municipalité de Saint-Paulin pour la bibliothèque municipale, auprès du *Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.*;
- que madame Franziska Dellinger soit aussi désignée comme représentante de la municipalité de Saint-Paulin auprès du *Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.* étant donné qu'elle est la coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.  
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS/  
SERVICE DE CONSULTATIONS EXPRESS  
ACCEPTATION**

**Résolution no 323-12-2021**

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Annie Bellemare, et il est résolu de renouveler pour l'année 2022, le service de consultations



express avec la firme d'avocats, Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., au coût de 500\$, taxes applicables en sus.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC  
RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ – ADOPTION  
DU BUDGET ET ADOPTION DU PTI ET LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT  
DE LA LETTRE DE MADAME VICKY LIZOTTE VICE-PRÉSIDENTE À LA  
VÉRIFICATION  
DÉPÔT À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Résolution no 324-12-2021

Considérant que la Commission municipale du Québec, plus précisément, la Vice-présidente à la vérification, a transmis la version définitive des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, en vertu de l'article 86,7 de la *Loi sur la Commission municipale*;

Considérant qu'une copie des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations ainsi qu'une copie de la lettre signée et datée du 23 novembre 2021, par madame Vicky Lizotte, Vice-présidente à la vérification, accompagnant lesdits rapports, ont été transmis à tous les membres du conseil et ont été déposés Conseil municipal;

Il est proposé par monsieur Michel Bernatchez, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde, et il est résolu d'officialiser le dépôt des documents suivants, lors de la présente séance :

- Le rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget de la Commission municipale du Québec;
- Le rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations de la Commission municipale du Québec;
- La lettre de madame Vicky Lizotte, Vice-présidente à la vérification, datée du 23 novembre 2021, accompagnant les deux rapports d'audits.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PRÉSENTATION D'UN PROJET  
EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2022  
POUR UN POSTE DE RELATIONNISTE ET  
POUR UN POSTE DE PRÉPOSÉ AUX PARCS ET ESPACES VERTS**

---

Résolution no 325-12-2021

Il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde, et il est résolu :

- Que la municipalité de Saint-Paulin accepte la responsabilité du projet Emplois d'été Canada 2022, présenté, pour une période de douze (12) semaines, pour un (1) poste de relationniste et pour un (1) poste de préposé aux parcs et espaces verts;
- Que Ghislain Lemay, directeur général, soit autorisé, au nom de la municipalité de Saint-Paulin, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada;
- Que la municipalité de Saint-Paulin s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada, dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PG SOLUTIONS INC.**  
**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS**

**Résolution no 326-12-2021**

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu de renouveler avec *PG Solutions Inc. C/O 210190, Case postale 11728, Succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 6P7*, les contrats suivants pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 :

- Contrat d'entretien et soutien des applications urbanisme au coût de 4629.00 \$, taxes applicables en sus;
- Contrat d'entretien et soutien des applications administration au coût de 6891.00\$, taxes applicables en sus;
- Contrat d'entretien et soutien des applications administration au coût de 1303.00\$, taxes applicables en sus.
- Contrat de soutien surveillance des copies de sécurité, au coût de 855.00\$, taxes applicables en sus.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »**

Concernant ce secteur, les informations suivantes ont été données.

- Le 5 novembre 2021, le contrat de vente des terrains, lots 5 334 131 et 5 335 008, du cadastre du Québec, de la municipalité de Saint-Paulin à Carmen Savard, a été signé, devant Me Pierre Brodeur. L'acte a été inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Maskinongé sous le numéro 26 797 239.

- Le 5 novembre 2021, le contrat pour annuler la servitude d'égout et de non-construction créée, en vertu de l'acte signé devant Me Pierre Brodeur, le 18 septembre 1991 et publicisé le 19 septembre 1991, sous le numéro 139 910 sur l'immeuble appartenant à ce moment-là à Martine Bergeron et Bertrand Lemay, a été signé entre la municipalité de Saint-Paulin et la propriétaire actuelle madame Martine Bergeron. L'acte a été inscrit au livre foncier de la circonscription financière de Maskinongé, sous le numéro 27 796 548.

### **AUTRES « SÉCURITÉ PUBLIQUE »**

Aucune décision n'a été prise concernant ce secteur. Aussi aucune information n'a été donnée.

### **MINISTRE DES TRANSPORTS CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LA GRANDE-LIGNE**

Le ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, a édicté, le 18 novembre 2021, en vertu du paragraphe 7<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 73 de la Loi sur les véhicules hors route (chapitre V-1.3), le Règlement autorisant la circulation de certains véhicules hors route sur des chemins dont la gestion relève du ministre des Transports.

L'article 1, premier alinéa dudit règlement se lit comme suit :

1. *Les véhicules hors route autres que les motoneiges sont autorisés à circuler sur les chemins ou les parties de chemins suivants :*

Et le paragraphe 10<sup>o</sup>, se lit comme suit :

*10<sup>o</sup> Dans la municipalité de Saint-Paulin (51060), sur une partie du chemin Grande-Ligne (37570-01), partant du chaînage 0 + 185, sur une longueur de 3 167 mètres, jusqu'au chaînage 3 + 352.*

Ledit règlement est entré en vigueur à la date de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*, le 1<sup>er</sup> décembre 2021. (L'Arrêté 2021-23, du 2021-11-18, a été publié, dans la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, numéro 48, du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

### **OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT AVIS PUBLIC INFORMANT LES CONTRIBUABLES**

#### **Résolution no 327-12-2021**

Considérant qu'il y a lieu de demander la collaboration des contribuables concernant les opérations de déneigement d'une voie publique incluant les trottoirs, sur le territoire de la municipalité de Saint-Paulin, afin d'en faciliter leurs réalisations;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par monsieur Mario Lessard, et il est résolu :

- De demander la collaboration des contribuables concernant les diverses opérations de déneigement des voies publiques, incluant les trottoirs sur le territoire de la municipalité;
- Que la demande de collaboration se fasse par l'avis public, ci-dessous reproduit lequel sera publié dans la prochaine édition de L'Ajout municipal,

sur le site internet de la municipalité, ainsi qu'aux endroits d'affichage de la municipalité.

## AVIS PUBLIC

### OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Avis public est par la présente donné par le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, que lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2021, les membres du Conseil municipal ont adopté une résolution demandant d'informer les contribuables concernant les **opérations de déneigement d'une voie publique laquelle inclut les trottoirs.**

D'abord, selon la *Loi sur les compétences municipales*, **une voie publique** inclut toute route, chemin, rue, ruelle, place, pont, voie piétonnière ou cyclable, trottoir ou autre voie qui n'est pas du domaine privé ainsi que tout ouvrage ou installation, y compris un fossé, utile à leur aménagement, fonctionnement ou gestion.

De plus, l'article 69, de ladite Loi stipule que :

**69.** Toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus.

Donc, par la présente, votre Conseil municipal demande la collaboration de tous les citoyens, afin de faciliter cet hiver les opérations de déneigement, auprès de l'entrepreneur et auprès **des employés municipaux principalement lors du dégagement de trottoirs.**

Il est entendu que les citoyens ne peuvent mettre la neige de leur propriété dans le chemin, de l'autre côté de la voie de circulation et qu'ils ne peuvent empêcher le dégagement de trottoirs en avant de leur propriété.

Les opérations de déneigement amènent des inconvénients à certains citoyens, cependant le **Conseil municipal** ne tolérera pas que des citoyens menacent, intimident, etc., l'entrepreneur et son personnel, le personnel municipal ou bien qu'ils les empêchent de faire leur travail, par tout moyen.

DONNÉ À Saint-Paulin, ce

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DÉSIGNATION DE L'ODONYME CHEMIN DES PRINTEMPS  
POUR LE CHEMIN PRIVÉ  
LOT 6 453 180 CADASTRE DU QUÉBEC**

Résolution no 328-12-2021

Considérant le développement qui est en cours dans le secteur du chemin des Allumettes;

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer un odonyme au nouvel embranchement privé, créé par ce développement afin de mieux situer, les utilisateurs et principalement les services d'urgence;

Considérant que le propriétaire de cet embranchement privé a été consulté et qu'il a suggéré plusieurs noms, lesquels ont tous une référence à l'exploitation d'une érablière, aux temps des sucres. La liste de ses suggestions est : chemin des Samares, chemin de l'Érablière, chemin des Chalumeaux, chemin des Tubulures, chemin de la Sève, chemin de l'Eau d'érable, chemin du Printemps, chemin des Gouterelles, chemin de la Coulée;

Considérant que le propriétaire est l'exploitant d'une érablière dans ce secteur et qu'à chacun des printemps, le secteur des Allumettes renaît avec le temps des sucres, c'est pourquoi *chemin des Printemps* est approprié pour ce secteur et qu'il englobe toutes les autres suggestions;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde, et il est résolu :

- d'attribuer l'odonyme *chemin des Printemps*, au chemin privé désigné comme étant le lot 6 453 180 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Maskinongé;
- que l'odonyme *chemin des Printemps* a été choisi, car le propriétaire est l'exploitant d'une érablière dans ce secteur et qu'à chacun des printemps, le secteur des Allumettes renaît avec le temps des sucres, c'est pourquoi *chemin des Printemps* est approprié pour ce secteur et que cet odonyme englobe toutes les autres suggestions;
- que demande soit faite à la *Commission de toponymie du Québec* d'officialiser l'odonyme *chemin des Printemps*.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **AUTRES « TRANSPORT »**

Comme autre information, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé la programmation soumise par la municipalité (Référence résolution 309-11-2021, adoptée le 15 novembre 2021), concernant la réfection du chemin du Grand-Rang, dans le transfert d'une partie de la taxe d'accise 2019-2023.

## **RÉSERVOIR D'EAU POTABLE, RUE BRODEUR PEINTURE DU PLANCHER OCTROI DU CONTRAT**

### **Résolution no 329-12-2021**

Il est proposé par monsieur Nicholas Lalonde, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu de faire repeindre le plancher du réservoir d'eau potable, 2067 rue Brodeur, par Sévigny division Époxy, 430, rue Dessureault, Trois-Rivières (Québec) G8T 2L9, le tout selon sa soumission du 27 octobre 2021.

Le montant du mandat est 4 176\$, taxes applicables en sus.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAITEMENT DES EAUX USÉES**  
**ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM**

Résolution no 330-12-2021

Il est proposé par monsieur Nicholas Lalonde, appuyé par madame Annie Bellemare, et il est résolu d'autoriser l'achat de sulfate d'aluminium, pour le traitement des eaux usées.

L'achat se fera chez Kemira Water Solutions Canada inc. 3405 boulevard Marie-Victorin, Varennes QC J3X 0J4. Le coût est de 4, 454.40\$, taxes applicables en sus pour 12,800.000 KG.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**GROUPE SYNERGIS**  
**DÉPÔT DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE**  
**TROIS SECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**  
**20 NOVEMBRE 2021 PROJET 21-0170**

Résolution no 331-12-2021

Considérant que Groupe Synergis a déposé à la municipalité le rapport daté du 20 novembre 2021 (Projet 21-0170) concernant l'étude de caractérisation écologique pour trois secteurs de la municipalité de Saint-Paulin;

Considérant que ledit rapport a été transmis à la MRC de Maskinongé;

Considérant que par un courriel en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021, madame Geneviève Boisjoli, biologiste | Directrice de projets, si la municipalité l'autorise à discuter, avec monsieur Nicolas Chapotard, gestionnaire des cours d'eau à la MRC de Maskinongé, concernant des cours d'eau et des fossés situés, dans le secteur du Canton-de-la-Rivière;

Il est proposé par monsieur Nicholas Lalonde, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu d'acquiescer à la demande de madame Geneviève Boisjoli, décrite ci-dessus.

La municipalité assumera les coûts occasionnés.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **AUTRES « HYGIÈNE DU MILIEU »**

Concernant ce secteur, aucune information additionnelle n'a été donnée.

### **AUTRES « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »**

Concernant ce secteur, il y a eu le dépôt du document de consultation modifié du Centre de services scolaire de l'Énergie de son *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025*. Le conseil d'administration procédera à l'adoption de son plan, à sa séance extraordinaire du 25 janvier 2022. Des observations, peuvent être transmises, au plus tard, le 19 janvier 2022.

### **LE COMITÉ INDUSTRIEL DE SAINT-PAULIN INC. VERSEMENT DE LA DEUXIÈME TRANCHE DE LA SUBVENTION 2021**

#### **Résolution no 332-12-2021**

Il est proposé par monsieur Michel Bernatchez, appuyé par monsieur Mario Lessard, et il est résolu, de verser comme deuxième tranche de la subvention 2021, la somme de 11 222\$ à *Le Comité industriel de Saint-Paulin inc.* au lieu du montant prévu de 22 444\$.

Pour l'année 2022, la somme de 11 222\$ sera aussi déduite du montant demandé.

Ces décisions ont été prises, après consultation de *Le Comité industriel de Saint-Paulin inc.*.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE »**

Concernant ce secteur, aucune information additionnelle n'a été donnée.

### **O.T.J ST-PAULIN INC. REPORT DE LA SUBVENTION 2021**

#### **Résolution no 333-12-2021**

Il est proposé par madame Annie Bellemare, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde, et il est résolu d'informer l'O.T.J. St-Paulin inc, que le montant de 15 000\$ qui devait être versé à l'organisme en 2021, ne le sera pas, cependant, il sera ajouté au budget 2022, pour la réfection du terrain de tennis.

Cette décision a été prise après consultation du président et d'un administrateur.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AUTRES « CULTURE ET LOISIRS »**

Madame Annie Bellemare, conseillère répondante de ce secteur a signalé, que l'O,T.J. St-Paulin inc., tiendra son assemblée générale annuelle, mardi 14 décembre 2021, à 19 heures, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond.

**PAROLE AU PUBLIC**

Il n'y avait pas de public.

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 À 17H15**

Résolution no 334-12-2021

Il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par madame Annie Bellemare, et il est résolu que la séance soit ajournée au jeudi 9 décembre 2021 à 17h15.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé : \_\_\_\_\_ maire

Signé : \_\_\_\_\_ greffier-trésorier

*Je, Claude Frappier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Signé : \_\_\_\_\_ *maire*